

Extrait des avis et délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble-Alpes
Séance du vendredi 11 mars 2016

n°08 – D11.03.2016

Le conseil d'administration de l'Université Grenoble-Alpes s'est réuni en séance plénière ordinaire le vendredi 11 mars 2016 sur convocation de madame la présidente Lise DUMASY.

Point à l'ordre du jour :

Composition et attributions des commissions de recrutement des enseignants du second degré titulaires

Membres présents : CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, DELGADO LARIOS Almudena, GRANET ABISSET Anne-Marie, VUILLEZ Jean-Philippe, MARTIN-MERCIER Sylvie, MUNOZ Manuel, RACHIDI Walid, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Eric, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, BRUN Ludovic, MAQUINGHEN Tanguy, ROUQUIER Clément, TERRAY Gaspard, VITRE Jérôme, LOUIE France-Dominique.

Membres représentés : BERNARD Sébastien (procuration à MUNOZ Manuel), LBATH Ahmed (procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), THIBAULT Pierre (procuration à BORRAS Isabelle), FILIPPI Lionel (procuration à GRANET ABISSET Anne-Marie), BONAMY Robert (procuration à VUILLEZ Jean-Philippe), CALLANAN Mary (procuration à SOTO Orianna), KAFAI Mitra (procuration à GUINET Eric), DUGELAY Camille (procuration à TERRAY Gaspard), VACHAUD Laora (procuration à ROUQUIER Clément), HABFAST Claus (procuration à DELGADO LARIOS Almudena), DARAGON Nicolas (procuration à COURTOIS Hervé), BOLF Edith (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), VIANNET Sylvie (procuration à RACHIDI Walid).

Membres absents ou excusés : MARTENS Kirsten, PAPA Françoise, GARNIER Jocelyne, Yannick NEUDER

Rapporteur : Madame la présidente Lise DUMASY

Vu les principes figurant dans la circulaire n° 2011-1016 du 29 juillet 2011 précisant :

- qu'une délibération cadre adopté par le conseil d'administration de l'établissement précisera notamment la composition des commissions,
- et que les commissions composées d'enseignants, d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs, devront associer :

- au moins un enseignant du second degré ;
- au moins un spécialiste de la discipline concernée ;
- au moins un membre de la composante d'affectation ;
- au moins un enseignant-chercheur de l'établissement,

Vu les pratiques antérieures de l'université Joseph Fourier, de l'université Pierre Mendès France et de l'université Stendhal (figurant dans l'annexe).

La présidente de l'université Grenoble Alpes présente la proposition suivante :

- Composition des commissions de recrutement des enseignants titulaires du second degré :
1 commission par recrutement, composée de 4 membres :
 - le directeur ou la directrice de la composante d'affectation ou son représentant,
 - un enseignant du second degré,
 - un spécialiste de la discipline concernée,
 - un enseignant-chercheur, membre de la composante d'affectation.
- Attributions des commissions de recrutement des enseignants titulaires du second degré :
sélection des candidats à auditionner au vu des dossiers, audition des candidats, classement des candidats auditionnés.
- Modalités de désignation des commissions de recrutement des enseignants titulaires du second degré:
 - proposition formulée par le directeur ou la directrice de composante,
 - avis du conseil de composante,
 - arrêté de composition signé par la présidente de l'UGA au vu des propositions qui lui sont faites et après contrôle de régularité par la DGDRH.

Le conseil d'administration précise que les commissions de recrutement des enseignants titulaires du second degré seront composées d'au moins quatre membres parmi lesquels il est souhaitable de faire siéger un membre extérieur à la composante mais affecté à l'université Grenoble Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'université Grenoble Alpes approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la composition et les attributions des commissions de recrutement des enseignants titulaires du second degré.

Membres en exercice : 37

Membres présents : 20

Membres représentés : 13

Nombre de votants : 33

Voix pour : 33

Fait à St Martin d'Hères, le 11 mars 2016

Le Directeur Général des Services,

Joris BENELLE



Publié le : 4/04/16

Transmis au Rectorat le : 4/04/16